



Sociologie de l'action collective

Cours de Bachelor

Bertrand Oberson

Résumé du cours n° 12 : Conclusion

Manifestations violentes : retour sur les actes de ce week-end

Manifestations et attroupements¹ sont associés à la notion de turbulence. La manifestation signale une affirmation collective d'existence politique, échappant peu ou prou au contrôle du pouvoir d'État. Spontanée ou organisée, elle menace les canaux institutionnels et la sérénité de l'ordre public.

L'action militante naît du constat des failles d'une prise en charge par les pouvoirs publics. Chaque fois, les militants y répondent par des initiatives posées *hic et nunc*, visant ainsi à soulager immédiatement une souffrance, à résoudre (même partiellement) un problème. Ces engagements indiquent avant tout un souci d'intervenir à la fois au plus pressé et au plus près des populations sans forcément attendre que soit transformé le cadre politico-économique dans lequel se déroule l'action. Ils s'effectuent sans que soit préalablement déterminée une base commune d'accord entre les participants autre que celle de l'action spécifiquement définie. Ils s'inscrivent donc dans un temps de l'urgence qui impose des actes concrets, une efficacité, quitte pour cela à user de modes d'alerte radicaux pour enjoindre les autorités publiques à « faire quelque chose ». C'est sans doute l'articulation de ces trois composantes de l'engagement (l'urgence, l'efficacité, la radicalité) qui fait la spécificité de ces actions dont la dimension pragmatique n'épuise cependant pas la signification.

1. L'urgence

¹ Cf. pour tout le paragraphe : BRAUD Ph., *Sociologie politique*, Paris, LGDJ, 2002, pp. 385-386.

Si l'urgence est évidemment au cœur du bénévolat dans le secteur social et se trouve quasiment fondatrice de la création et de la montée en puissance de l'action humanitaire², elle tend aussi à devenir une catégorie essentielle dans bien d'autres secteurs et à rythmer l'action militante. Selon Martine Barthélémy : « Ce qui distingue aujourd'hui les associations les plus récentes et gouverne les mutations de certains groupements plus anciens, c'est une thématique autour de l'immédiat, du concret et de la solidarité au quotidien, autour de laquelle les associations essaient d'abord de construire du « lien social » plutôt que du « sens politique »³. Alors que l'urgence, comme l'indique François Ost, devrait renvoyer, « en principe, à un état des choses exceptionnel »⁴, on peut faire l'hypothèse que, dès lors que le modèle de la mise sur agenda est mis à l'épreuve dans les actions « ici et maintenant », l'urgence ne constitue plus une catégorie exceptionnelle mais tend à s'imposer comme une nouvelle temporalité de l'action politique. Ce qui se trouve directement mis en visibilité, ce sont moins des êtres anonymes que des acteurs précis, identifiables, demandeurs de solutions transitoires immédiates. S'agissant des associations très nombreuses intervenant dans le secteur social, comment ne pas relever que, en privilégiant le court terme, elles abandonnent le registre traditionnel du travail social comme celui de l'intervention militante classique, lesquels visent plutôt, à l'occasion de l'octroi d'un secours ou d'une intervention, à transformer durablement les usagers par la prise de conscience et l'action éducative⁵.

2. L'efficacité

Les objectifs des actions militantes se font précis et limités jusque dans les objets sociaux des associations créées récemment. L'évolution actuelle est d'ailleurs marquée par l'affaiblissement des mouvements associatifs à large spectre d'activités. La quête des résultats va de pair avec le souci d'identifier clairement des objectifs, voire des publics, atteignables. Comment ne pas noter d'ailleurs que cette rhétorique de l'efficacité qui tend à saturer le discours militant fait alors face à cet autre discours de plus en plus répandu sur l'impuissance du politique. La logique d'action des mobilisations actuelles pourrait ainsi se résumer selon la formule utilisée par Cécile Péchu à propos des occupations de Droit au logement : « Aller chercher la solution là où elle se trouve »⁶. La limitation des objectifs est revendiquée

² Cf. BOLTANSKI L., *La Souffrance à distance. Morale humanitaire, médias et politique*, Paris, Éditions Métailié, 1993 ; COLLOVALD A. (éd.), *L'Humanitaire ou le management des dévouements*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2002.

³ BARTHÉLÉMY M., *Associations, un nouvel âge de la participation ?*, Paris, Presses de Sciences Po, 2000, p. 121.

⁴ OST F., *Le Temps du droit*, Paris, Éditions Odile Jacob, 1999, pp. 276-277.

⁵ ION J., *Le Travail social au singulier*, Paris, Éditions Dunod, 1998.

⁶ PÉCHU C., « Quand les exclus passent à l'action » in *Politix*, n° 34, 1996, pp. 118-133.

précisément dans le souci de préserver l'efficacité. Le discours affirme clairement une démarcation avec les façons du politique de renvoyer les résultats à un stade ultérieur de la lutte. Alain Battégay et Ahmed Boubeker relèvent combien les associations de jeunes Maghrébins, après avoir tenté souvent de se faire entendre sur le plan politique, ont majoritairement recentré leur action sur la scène locale des quartiers, dans l'assistance aux droits, dans le social et le culturel : « Désormais, les nouveaux acteurs associatifs semblent partager, quelles que soient les mouvances dans lesquelles ils s'inscrivent, une orientation pragmatique : ils considèrent les associations comme des outils dont l'efficacité n'est plus mesurée à l'aune du discours qu'elles portent et qui les porte, mais en regard de leurs effets repérables et avérés. »⁷ Pour ne pas s'inscrire dans le champ politique, voire en s'inscrivant délibérément à l'écart, l'objectif d'efficacité résonne souvent comme une critique de l'inaction des autorités publiques. L'action circonstanciée (à l'occasion d'un événement particulier, telle la visite d'un ministre) et localisée (l'occupation de bureaux...) se présente comme une défiance publique à l'égard du jeu politique, accusé de n'être pas assez « efficace », de ne pas agir concrètement sur les situations dénoncées.

3. La radicalité

De tout temps, l'action militante s'est nourrie d'illégalité. Braver l'interdiction de manifester, arrêter les machines ou casser l'outil de production, squatter les logements vides ou occuper un lieu emblématique de l'administration sont autant d'interventions qui font partie depuis très longtemps du répertoire militant. Ces actions « coups de poing » sont de plus en plus l'action de groupements proprement associatifs, pérennes et souvent de dimension nationale ou internationale, alors que la contestation radicale a semblé longtemps devoir rester plutôt le fait de groupes réduits en nombre, moins structurés, ou de comités d'action ponctuels. Les grandes associations organisées sur le plan national faisaient davantage étalage de leur force par la manifestation ou la pétition. Elles hésitent aujourd'hui moins à frapper l'opinion par des actions spectaculaires. D'autre part et surtout, bien qu'inscrites dans le régime de l'urgence, ces actions semblent participer d'une vision stratégique. D'ailleurs ne sont pas rares les groupements sachant parfaitement articuler action violente et négociation, voire expertise : *Greenpeace*, par exemple, peut à la fois commanditer telle action de commando et assumer un rôle de consultant à l'ONU⁸.

⁷ BATTEGAY A. & BOUBEKER A., « L'action associative des jeunes Maghrébins. Entre affirmation d'un droit de cité et pratiques urbaines » in *Les Annales de la recherche urbaine*, n° 89, juin 2001, pp. 95-101.

⁸ ION J., FRANGUIADAKIS S. & VIOT P., *Militer aujourd'hui*, Paris, Éditions Autrement, Collection CEVIPOF, 2005, pp. 16-23.

Violence et manifestations⁹

Il ne fait pas de doute que les inégalités, les demandes insatisfaites et les clivages sociaux se traduisent constamment par un certain degré de conflit. Ce qui demeure mystérieux, et ce qui doit faire l'objet de l'investigation, c'est la nature profonde du lien existant entre une série de causes imbriquées et l'événement violent. Pourquoi, tout simplement, des conditions similaires ne produisent-elles pas toujours les mêmes effets ? La violence constitue un recours normal de l'action collective, même s'il s'agit d'une attitude extrême. Dans le cadre des manifestations, l'usage de la violence s'inscrit dans une chaîne d'actions ramifiées qui utilise tout l'éventail des possibilités légales et extralégales. Les objectifs poursuivis par un groupe donné peuvent-ils être déterminants de l'apparition d'incidents violents ? Dans une étude réalisée par Olivier Fillieule, le 76% des incidents survenus lors de manifestations s'accompagnent de revendications dont les protagonistes ne sont pas sûrs du tout qu'elles seront entendues, soit qu'elles soient inacceptables pour le pouvoir, dans le cas des autonomistes par exemple, soit qu'elles soient « irréalistes », c'est-à-dire impossible à satisfaire. On serait tenté de dire que l'absence d'issue possible, c'est-à-dire de solution négociée avec concessions mutuelles, l'impression que l'on n'a plus rien à perdre, un sentiment exacerbé d'injustice, contribueraient largement au déclenchement des violences. La violence ne s'inscrirait plus alors dans le cadre d'une riposte graduée et viendrait clore, d'une certaine façon, la lutte. La violence jouerait le rôle de « réassurance, de réarmement moral » de groupes touchés dans leur existence même, dans leur légitimité à être. La violence unifie le groupe. L'usage de la violence a pour effet de contribuer à la définition d'une situation comme injuste, puisque elle constitue « un langage qui dramatise la situation et unifie les perceptions. En rendant réel l'affrontement, elle conteste les représentations dominantes en termes de fatalité »¹⁰.

Les répertoires d'action

En forgeant la notion de « répertoires d'action », Charles Tilly, il y a près de vingt ans, a fait bien davantage que mettre de l'ordre dans les mouvements : il en a profondément renouvelé l'approche. Tout tient en une image. « Ces différents moyens d'action composent un

⁹ Cf. pour ce paragraphe : FILLIEULE O., « La violence politique dans les démocraties occidentales. L'émergence de la violence dans la manifestation de rue. Eléments pour une analyse étiologique » in *Cultures et conflits*, n° 9-10, été 1993.

¹⁰ DE MONTALIBERT C., *Crise économique et conflits sociaux dans la Lorraine sidérurgique*, Paris, Éditions L'Harmattan, Collection Logiques sociales, 1989.

répertoire, un peu au sens où on l'entend dans le théâtre et la musique » : un ensemble d'œuvre disponibles, susceptibles d'être reprises. Certes, Charles Tilly sait que les pratiques ne sont pas l'exécution d'une partition ou d'un texte, et que l'histoire laisse rarement le temps de répéter. Aussi précise-t-il : un répertoire de contestation « ressemble plutôt à celui de la *commedia dell'arte* ou du jazz qu'à celui d'un ensemble classique ». Cette analogie offre un cadre théorique pour comparer les répertoires dans l'espace et dans le temps. Qu'on ne s'y trompe pas. La notion de répertoire n'est nullement un hymne au génie créateur de l'agitation populaire, au contraire : malgré la spontanéité qu'on associe parfois à l'idée de foule, les gens tendent à agir dans le cadre limité de ce qu'ils connaissent, à innover sur la base des formes existantes, et à ignorer toute une partie des possibilités qui leur sont en principe ouvertes. Dont acte. On n'invente pas un répertoire, on l'interprète. Sur le temps long, les répertoires de l'action collective se transforment¹¹.

Pour nos besoins, nous allons distinguer cinq idéal-types de répertoires d'actions, auxquels les groupes d'intérêt peuvent avoir recours parallèlement : la négociation et la consultation, le recours à l'expertise, la protestation, la juridicisation.

1. La *négociation et la consultation* sont des répertoires d'action par lesquels les acteurs politiques et administratifs invitent les groupes d'intérêt à participer aux processus décisionnels. Si la négociation relève d'un caractère officiel et généralement institutionnalisé, que l'on retrouve en particulier dans des systèmes néo-corporatistes, la consultation renvoie à un mode d'action où le groupe d'intérêt entre en contact avec les acteurs politico-administratifs hors des voies habituelles. La consultation relève davantage de l'opportunité que de l'institutionnalisation. Les groupes d'intérêts donnent leur avis sur un sujet précis, et représentent ainsi leurs intérêts. Ce répertoire d'action est également appelé « lobbying » et renvoie, au sens strict du terme et selon sa définition américaine, à l'activité d'une entreprise commerciale enregistrée de représentation des intérêts. Initialement la notion de lobbying fait référence à l'attente des personnes au hall d'entrée d'un hôtel (lobby) dans lequel se trouvait leur député à qui elles souhaitaient soumettre une demande. Peuvent être incluses dans cette forme de répertoire d'action les attitudes clientélistes de certains groupes d'intérêt.

2. Le recours à l'*expertise* renvoie à une arène discrète qui est de plus en plus souvent utilisée. La recherche de l'efficacité d'un système politique transforme l'expertise ainsi dans une ressource centrale. Dans ce contexte, la production et l'utilisation de l'expertise sont, le plus

¹¹ TILLY Ch., « Ouvrir le répertoire d'action, entretien avec Charles Tilly » in Vacarme, n° 31,

souvent, présentées comme des réponses rationnelles à des problèmes précis. Si cette approche à l'expertise est sans doute pertinente, elle ne doit pas occulter une seconde dimension, trop souvent négligée –celle de son utilisation à des fins d'augmentation de pouvoir. Ainsi, de plus en plus souvent, les acteurs défendent leurs intérêts par le biais de l'expertise, qui devient ainsi un répertoire d'action. Il s'agit pour le groupe d'intérêt de présenter ses revendications comme de l'expertise, un répertoire d'action particulièrement utilisée au niveau de l'Union européenne.

3. La *protestation*, comme troisième forme idéal-typique du répertoire d'action renvoie, elle, au nombre qui apparaît comme facteur de représentativité. La protestation utilise les lieux publics, contrairement à la négociation et à la consultation, donc, pour faire connaître les intérêts de l'acteur. Ce sont les groupes d'intérêts, fortement structurés, ou au contraire des individus agissant sous forme de réseau qui ont recours à ce répertoire d'action. Il s'agit là de mobiliser l'autorité politico-administrative, l'opinion publique, les médias, mais aussi les membres du groupe ou les sympathisants de la cause¹².

4. La *juridicisation*, quant à elle, renvoie à l'utilisation du pouvoir judiciaire par les groupes d'intérêt afin de représenter leurs intérêts. Le fonctionnement de la justice intéresse de très près les groupes d'intérêt. D'une part, parce que les tribunaux rendent des décisions qui apparaissent comme synonymes de défense de l'intérêt général contre certains intérêts spécifiques, et de l'autre côté parce que, sur la base d'une législation ou d'un droit, ils contribuent à développer l'influence de certains groupes d'intérêt.

5. La *politisation*, enfin, renvoie à un répertoire d'action spécifique, qui ne peut être utilisé infiniment et qui sonne, en effet, la fin de l'existence du groupe. Il s'agit là de la transformation d'un groupe d'intérêt en un parti politique. Des exemples tels que les chasseurs devenant le parti Chasse, pêche, nature et tradition (CPNT) ou des mouvements écologistes, en partis verts en sont des exemples. Mais il faut également rappeler les mouvements syndicalistes qui s'institutionnalisent à la fin du XIX^e siècle en parti socialistes et socio-démocrate.¹³

<http://www.vacarme.eu.org/article1261.html>, consulté le 20.06.2008.

¹² FAVRE P. (éd.), *La Manifestation*, Paris, Presses de la FNSP, 1990.

¹³ GROSSMAN E. & SAURUGGER S., *Les Groupes d'intérêt, Action collective et stratégies de représentation*, Paris, Éditions Armand Colin, 2006, pp. 16-18.